

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE CHARLEVOIX  
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-HILARION**

**PROCÈS-VERBAL  
SÉANCE ORDINAIRE DU 1<sup>er</sup> OCTOBRE 2025**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité Paroisse de Saint-Hilarion, tenue le 1<sup>er</sup> octobre 2025 à 19 h 30, à l'endroit ordinaire des réunions du conseil sous la présidence de monsieur Patrick Lavoie, maire.

**Sont présents :**

Mme Louise Jean  
M. Dominique Tremblay  
Mme Cathy Tremblay  
Mme Mélina Harvey  
Mme Guylaine Morel  
M. Jean-Claude Junior Tremblay

**Assistant également:** la secrétaire d'assemblée, madame Nathalie Lavoie, directrice générale et greffière-trésorière, ainsi que madame Nadine Perron, secrétaire administrative.

**ORDRE DU JOUR**

1. Mot de bienvenue et constatation de quorum;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 8 septembre 2025;
4. Adoption des comptes à payer du mois de septembre 2025;
5. Adoption des factures non inscrites dans la liste des comptes à payer du mois;
6. Rapport des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'année 2024;
7. Dépôt des états comparatifs;
8. Adoption du Programme sur l'inspection, l'évaluation et le remplacement des véhicules d'intervention incendie et des pompes portatives de la MRC de Charlevoix;
9. Inscription de Pierre-Luc Lavoie-Émond au programme de qualification et à la formation - Traitement d'eau souterraine sans filtration et réseau de distribution;
10. Inscription à la formation Espace clos de deux employés des travaux publics (Pierre-Luc Émond-Lavoie et Luc Boudreau);
11. Résultat de la demande de prix pour la réserve de sable pour l'hiver;
12. Programmation automne MADA;
13. Résultat demande de prix entretien des pistes de ski;
14. Embauche personnel patinoire et Refuge;
15. Annulation de la résolution #2025-09-10;
16. Grande semaine des tout-petits 2025;
17. Demande de partenariat – Comptoir à collations école Marie-Reine;
18. Projet-pilote des Haltes du paysage de la Capitale-Nationale – Vues d'ici; Confirmation de participation pour le site de la montagne de la Croix;
19. Panorama Saint-Hilarion livraison de l'œuvre en réalité augmentée et facture finale;

20. Autorisation de dépenses à la présidente d'élection dans le cadre du processus et la tenue des Élections 2025;
21. Autorisation de transfert du compte épargne (Réserve Élections) au compte opérations de la municipalité;
22. Renouvellement de contrat de la directrice générale et greffière-trésorière;
23. Résolution pour établir la rémunération du personnel électoral;
24. Réception d'une promesse d'achat pour les lots 6 135 850 et 6 135 851 (terrains commerciaux - rue de la Scierie);
25. Projet du gouvernement fédéral : Examen du mandat de la Société canadienne des postes;
26. Proposition pour le remplacement de pompe et moteur – puits PE-2;
27. Tourisme Charlevoix : Invitation 50<sup>e</sup> anniversaire;
28. Demandes de subvention pour activités;
29. Résolution pour accorder mainlevée totale et consentement à la radiation du droit de résolution pour les propriétaires du lot 6 494 390 du Domaine des Épervières;
30. Dépôt du rôle d'évaluation triennal 2024-2025-2026, 3<sup>e</sup> année;
31. Offre de services amendée d'Hydro-Experts – opération partielle du système de production d'eau potable;
32. Résolution – Mesures temporaires durant la grève de Postes Canada (communications et paiements);
33. Représentation;
34. Courrier;
35. Affaires nouvelles;
36. Période de questions;
37. Levée de l'assemblée.

## **1- MOT DE BIENVENUE ET CONSTATATION DU QUORUM**

---

À 19 h 30, monsieur Patrick Lavoie, maire, président de l'assemblée, ayant constaté le quorum, procède à l'ouverture de la séance ordinaire par un mot de bienvenue.

**2025-10-01**

## **2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

Il est proposé par Jean-Claude Junior Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour avec dispense de lecture, tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

**2025-10-02**

## **3- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 8 SEPTEMBRE 2025**

---

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2025;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mélina Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 8 septembre 2025 tel que déposé.

**2025-10-03**

## **4- ADOPTION DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE SEPTEMBRE 2025**

---

Il est proposé par Louise Jean et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** les comptes à payer pour un montant 207 875.57 \$ (journal des achats # 1525, journal des déboursés # 1496-1497, chèques # 18421 à 18459, prélèvements # 1905 à 1914) sont acceptés tel que rédigés et communiqués et le conseil en autorise les paiements.

**QUE** les comptes déjà payés pour un montant 50 938.50 \$ (journal des achats #1522 à 1524, journal des déboursés, #1492 à 1495, chèques #18416 à 18420, annulation chèque #18380, prélèvements #1900 à 1904) et les salaires nets pour un montant 30 963.98 \$ (dépôts # 510739 à 510790), sont acceptés.

**2025-10-04**

**5- ADOPTION DES FACTURES NON INSCRITES DANS LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS**

---

Il est proposé par Cathy Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le conseil municipal autorise le paiement des factures suivantes :

It Cloud				129.81 \$
Centre du vélo P.N. Gariepy				1 542.82 \$
Alesco				614.40 \$
Fonds d'information sur le territoire				30.00 \$
Multi Services Deschesnes enr.				287.44 \$
Quincaillerie A.Tremblay & Fils Inc.				2 336.63 \$
Hydro Québec				8 078.35 \$
				<b><u>13 019.45 \$</u></b>

**2025-10-05**

**6- RAPPORT DES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE POUR L'ANNÉE 2024**

---

Le maire fait la lecture et dépose son rapport du maire aux citoyens des faits saillants du Rapport financier et du Rapport du vérificateur externe 2024.

**2025-10-06**

**7- DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS**

---

Le conseil municipal prend acte du dépôt, par la directrice générale et greffière-trésorière, des deux états comparatifs tel que prévu à l'article 176.4 C.M.

**2025-10-07**

**8- ADOPTION DU PROGRAMME SUR L'INSPECTION, L'ÉVALUATION ET LE REMPLACEMENT DES VÉHICULES D'INTERVENTION INCENDIE ET DES POMPES PORTATIVES DE LA MRC DE CHARLEVOIX**

---

**CONSIDÉRANT QUE** dans le cadre de la mise en œuvre du schéma de couverture de risque en sécurité incendie de la MRC de Charlevoix et des municipalités, divers programmes doivent être élaborés afin de répondre aux différentes actions;

**CONSIDÉRANT** le dépôt au conseil du Programme sur l'inspection, l'évaluation et le remplacement des véhicules d'intervention incendie et des pompes portatives pour les municipalités de la MRC de Charlevoix;

**CONSIDÉRANT QUE** le but de ce programme est d'assurer un niveau de performance minimal des véhicules et pompes portatives des différents SSI lors d'intervention sur le territoire de la MRC de Charlevoix;

**CONSIDÉRANT QUE** les objectifs de ce programme:

- Établir et maintenir une routine d'entretien et d'inspection des véhicules et pompes portatives :
- Documenter les activités d'entretien et de réparations apportées aux véhicules et pompes portatives afin de disposer de l'information précisant la nature des activités réalisées;
- Prévoir un échéancier approximatif de remplacement des véhicules et pompes portatives, selon leur durée de vie prévue.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Louise Jean et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

**QUE** le conseil municipal de Saint-Hilarion adopte le programme sur l'inspection, l'évaluation et le remplacement des véhicules d'intervention incendie et des pompes portatives de la MRC de Charlevoix.

**2025-10-08**

**9- INSCRIPTION DE PIERRE-LUC LAVOIE-ÉMOND AU PROGRAMME DE QUALIFICATION ET À LA FORMATION - TRAITEMENT D'EAU SOUTERRAINE SANS FILTRATION ET RÉSEAU DE DISTRIBUTION**

---

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité doit ajouter une personne détenant la qualification requise pour les opérateurs en eau potable;

**CONSIDÉRANT QU'**un employé a manifesté son intérêt pour suivre la formation en ligne qui est offerte à distance du 6 au 29 octobre 2025 et qu'il satisfait aux conditions d'admission;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Jean-Claude Junior Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** la municipalité entérine l'inscription de Pierre-Luc Lavoie-Émond au Programme de qualification professionnelle – Traitement d'eau souterraine sans filtration et réseau de distribution (OTUFD-OTUND-ORD-OPA) offert par Emploi-Québec et le Cégep de Saint-Laurent, au coût de 2 795 \$ plus taxes;

**QUE** la municipalité entérine également les frais de 133 \$ payable à l'ordre du ministre des Finances, correspondant à l'inscription au programme de qualification auprès d'Emploi-Québec, incluant l'admission à l'examen et la délivrance du certificat de qualification.

**2025-10-09**

**10- INSCRIPTION À LA FORMATION ESPACE CLOS DE DEUX EMPLOYÉS DES TRAVAUX PUBLICS (PIERRE-LUC ÉMOND-LAVOIE ET LUC BOUDREAU)**

---

Il est proposé par Guylaine Morel et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le conseil entérine l'inscription de Pierre-Luc Emond-Lavoie et de Luc Boudreau à la formation initiale « Espace clos » dispensée par l'association paritaire pour la santé et sécurité au travail, secteur « affaires municipales » (APSAM) les 22 et 23 septembre au coût de 95 \$/employé.

**2025-10-10**

## **11- RÉSULTAT DE LA DEMANDE DE PRIX POUR LA RÉSERVE DE SABLE POUR L'HIVER**

---

**CONSIDÉRANT** la demande de prix sur invitation pour la fourniture de sable pour l'entretien des routes en hiver, pour une quantité de 5 000 tonnes pour deux (2) ans, avec ou sans transport;

**CONSIDÉRANT** que trois (3) soumissions ont été déposées, soit :

- Construction MP : 9,70 \$/tonne
- Da.Re.L. Excavation Inc. : 10,30 \$/tonne
- Aurel Harvey et fils : 11,90 \$/tonne

Les prix indiqués sont avec transport, avant taxes.

**CONSIDÉRANT** que la plus avantageuse avec transport est celle de Construction MP;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Dominique Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** la soumission de Construction MP soit acceptée pour la fourniture d'environ 5 000 tonnes de sable réparties comme suit : 2 000 tonnes pour l'année 2025-2026 et 3 000 tonnes pour l'année 2026-2027, pour un contrat de deux ans, au coût de 9,70 \$ la tonne avant taxes, soit un montant approximatif de 48 500 \$ avant taxes pour les deux années;

**QUE** la présente résolution tienne lieu de contrat, et que le fournisseur soit tenu de respecter toutes les clauses du devis soumis dans le cadre de la demande de prix sur invitation.

**2025-10-11**

## **12- PROGRAMMATION AUTOMNE MADA**

---

**CONSIDÉRANT QU'** il reste une disponibilité budgétaire qui a été prévue pour l'année 2025 pour répondre au programme MADA – Municipalité amie des ainés;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité MADA souhaite l'utiliser pour offrir des activités destinées aux ainés;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Guylaine Morel et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le conseil municipal autorise la programmation d'automne MADA 2025, soit :

- Deux (2) ateliers de bien-être (cours de méditation) par la gymnastique douce offerts par le Club Bon Cœur de Charlevoix, au coût de 300 \$ plus taxes;

- Un (1) atelier de cuisine collective avec le chef Sylvain Dervieux, au coût de 1 100 \$.

2025-10-12

#### 13- RÉSULTAT DEMANDE DE PRIX ENTRETIEN DES PISTES DE SKI

---

**CONSIDÉRANT** la demande de prix pour l'entretien des pistes de ski;

**CONSIDÉRANT** qu'une seule offre a été reçue au montant de 10 000 \$ de monsieur Jean - François Tremblay;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Cathy Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le conseil municipal de Saint-Hilarion accepte l'offre de monsieur Jean-François Tremblay au montant de 10 000 \$.

2025-10-13

#### 14- EMBAUCHE PERSONNEL PATINOIRE ET REFUGE

---

Il est proposé par Mélina Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le conseil municipal autorise l'embauche de personnel pour le glaçage, l'entretien et la surveillance de la patinoire ainsi que le Refuge pour la saison hivernale 2025-2026 pour une période d'environ 12 semaines.

2025-10-14

#### 15- ANNULATION DE LA RÉSOLUTION #2025-09-10

---

Il est proposé par Cathy Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le conseil municipal de Saint-Hilarion annule la résolution 2025-09-10.

2025-10-15

#### 16- GRANDE SEMAINE DES TOUT-PETITS 2025

---

**CONSIDÉRANT QUE** la dixième édition de la Grande semaine des tout-petits se tiendra du 17 au 23 novembre 2025;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les tout-petits devraient pouvoir jouir de conditions de vie leur permettant de développer leur plein potentiel;

**CONSIDÉRANT QUE** cette semaine se tient sous le thème « 10 ans d'ascension et encore tant à gravir! Ensemble, offrons à chaque tout-petit les moyens d'atteindre son sommet »;

**CONSIDÉRANT QUE** la Grande semaine des tout-petits vise notamment à :

- informer sur l'état de bien-être des tout-petits;
- sensibiliser les acteurs et actrices de tous les secteurs de la société aux bienfaits et aux retombées de mesures et d'actions collectives en petite enfance et en périnatalité;

- mobiliser les acteurs et actrices de tous les secteurs de la société sur l'importance d'agir tôt;
- briser les silos pour mieux joindre les familles isolées, du début de la grossesse jusqu'à l'âge de 5 ans;
- mettre en place des conditions assurant le succès de la mise en œuvre de programmes ou de politiques publiques favorables au développement des tout-petits et de leur famille.

**CONSIDÉRANT QUE** les instances municipales sont les plus proches des familles et ont donc un impact tangible sur leur qualité et leur bien-être, en prenant des décisions qui ont une incidence directe sur les enfants de tout âge;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités en tant que gouvernements de proximité ont pour mandat de soutenir les organismes de la communauté venant en aide aux jeunes familles;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités ont le pouvoir d'agir sur les conditions de vie des jeunes familles en élaborant des programmes et des politiques leur étant destinés et visant à leur offrir des services accessibles et adaptés;

**EN CONSÉQUENCE**, Il est proposé par Guylaine Morel, et résolu à l'unanimité:

**QUE** le conseil municipal se joigne à la proclamation de la Grande semaine des tout-petits qui se tiendra du 17 au 23 novembre 2025.

**2025-10-16**

#### **17- DEMANDE DE PARTENARIAT – COMPTOIR À COLLATIONS ÉCOLE MARIE-REINE**

---

**CONSIDÉRANT QU'**un comptoir collation a été mis en place à l'école Marie-Reine de Saint-Hilarion en 2023-2024 en collaboration avec les élèves de 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> année ainsi que l'appui de plusieurs partenaires;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet sera reconduit pour l'année scolaire 2025-2026 et que l'équipe du comptoir à collation de l'école Marie-Reine sollicite de nouveau le soutien de la municipalité pour la poursuite de ce projet qui fait une réelle différence pour les jeunes de l'école;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Louise Jean et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le conseil municipal accepte de soutenir le projet en accordant une somme de 1 000 \$ au projet de comptoir à collations avec l'école Marie-Reine.

**2025-10-17**

#### **18- PROJET-PILOTE DES HALTES DU PAYSAGE DE LA CAPITALE-NATIONALE – VUES D'ICI; CONFIRMATION DE PARTICIPATION POUR LE SITE DE LA MONTAGNE DE LA CROIX**

---

**CONSIDÉRANT QUE** dans le cadre du projet-pilote des Haltes du paysage de la Capitale-Nationale – Vues d'ici, mené par Paysages Capitale-Nationale, six municipalités de la région ont été sélectionnées afin d'accueillir une halte du paysage sur leur territoire et que le site de la montagne de la Croix situé dans la municipalité de Saint-Hilarion en fait partie;

**CONSIDÉRANT QUE** la qualité, la préservation et la mise en valeur des paysages contribuent à définir l'identité et à assurer le développement économique, social et touristique des MRC de la région de la Capitale-Nationale;

**CONSIDÉRANT QUE** la valorisation et la découverte des paysages sont un objectif partagé par la municipalité de St-Hilarion et Paysages Capitale-Nationale;

**CONSIDÉRANT QUE** Paysages Capitale-Nationale s'engage à contribuer financièrement à la réalisation du projet de Halte du paysage, et ce, jusqu'à concurrence d'un maximum de soixante-cinq pour cent (65 %) du coût estimé de réalisation de la halte, lequel est évalué à 76 226 \$, sans toutefois excéder un montant total maximal de cinquante mille dollars (50 000 \$);

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de St-Hilarion s'engage à assumer trente-cinq pour cent (35 %) du coût estimé de réalisation de la Halte du paysage, lequel est évalué à 76 226 \$, ainsi qu'à assurer l'entretien courant et la couverture d'assurance afférente d'une somme minimale de 1 000 000 \$ en responsabilité civile à ladite halte et ce, dès le début des travaux sur le site;

**CONSIDÉRANT QUE**, à défaut par la municipalité de respecter cette obligation d'entretien et d'assurance, ladite Halte du paysage sera fermée et la municipalité sera tenue de rembourser à PAYSAGES CAPITALE-NATIONALE une somme équivalente à cinquante pour cent (50 %) des frais engagés par cette dernière dans le cadre du projet;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité s'engage à assurer l'entretien courant de la Halte du paysage tant ce quelle-ci est en fonction, à défaut de respecter cette obligation d'entretien et d'assurance, celle-ci sera tenue de rembourser à PAYSAGES CAPITALE-NATIONALE une somme équivalente à cinquante pour cent (50 %) des frais engagés par cette dernière dans le cadre du projet.

**CONSIDÉRANT QUE** Paysages Capitale-Nationale s'engage à coordonner la conception, la réalisation et l'installation du projet de halte sur le site;

**CONSIDÉRANT** les impacts positifs engendrés par la réalisation d'un tel projet au niveau de la visibilité et de la valorisation des paysages de la municipalité de Saint-Hilarion.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Jean-Claude Junior Tremblay et adopté à l'unanimité

**QUE** le Conseil de la municipalité de St-Hilarion:

- Confirme sa participation au projet pilote de Halte du paysage de la Capitale-Nationale sur le site de la montagne de la Croix;
- Confirme sa participation financière à hauteur de 35 % du montant de l'estimation du coût de réalisation de ladite Halte du paysage qui est de 76 226 \$;
- Confirme qu'elle prendre à sa charge l'entretien et la sécurité des lieux de ladite halte et qu'elle se dote d'une assurance-responsabilité civile de 1 000 000 \$.

2025-10-18

**19- PANORAMA SAINT-HILARION LIVRAISON DE L'ŒUVRE EN RÉALITÉ AUGMENTÉE ET FACTURE FINALE**

---

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a bénéficié d'une subvention de 11 700 \$ dans le cadre de l'entente culturelle de la MRC de Charlevoix pour la réalisation d'une œuvre en réalité augmentée;

**CONSIDÉRANT** que le projet est maintenant terminé et que la facture finale s'élève à 15 553,72 \$;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Dominique Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le conseil municipal autorise le paiement à Atelier Narval (Sébastien Lafleur) de la facture finale de 15 553,72 \$ relative à la réalisation de l'œuvre en réalité augmentée et que la différence entre le coût total et la subvention de 11 700 \$ reçue soit prélevée à même le surplus libre de la municipalité;

**2025-10-19**

**20- AUTORISATION DE DÉPENSES À LA PRÉSIDENTE D'ÉLECTION DANS LE CADRE DU PROCESSUS ET LA TENUE DES ÉLECTIONS 2025**

---

**CONSIDÉRANT** les élections générales municipales qui se tiendront le 2 novembre 2025;

**CONSIDÉRANT QU'** il est opportun d'autoriser la directrice générale et greffière trésorière, qui agira à titre de la présidente d'élection, à effectuer les dépenses nécessaires à l'organisation des élections et à embaucher le personnel électoral ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Guylaine Morel et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

**QUE** le conseil municipal autorise la présidente d'élection à effectuer les dépenses nécessaires et à embaucher le personnel électoral requis pour la tenue des élections 2025.

**2025-10-20**

**21- AUTORISATION DE TRANSFERT DU COMPTE ÉPARGNE (RÉSERVE ÉLECTIONS) AU COMPTE OPÉRATIONS DE LA MUNICIPALITÉ**

---

**CONSIDÉRANT QU'** en vertu de *la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue des élections municipales a été créé en 2022;

**CONSIDÉRANT QUE** les sommes disponibles de cette réserve serviront à payer en tout ou en partie les frais de l'élection générale 2025;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Guylaine Morel et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

**QUE** le conseil municipal autorise l'affectation de la réserve financière / fonds élection (compte épargne ET2) ainsi que le transfert au compte opérations le cas échéant pour le financement de dépenses reliées à la tenue des élections municipales 2025.

**2025-10-21**

## **22- RENOUVELLEMENT DE CONTRAT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE**

---

**CONSIDÉRANT** que le contrat de travail de la directrice générale et greffière-trésorière est venu à échéance;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal souhaite renouveler le contrat de travail;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Jean-Claude Junior Tremblay et résolu à la majorité des conseillers présents;

**QUE** le conseil municipal autorise le renouvellement du contrat de travail de la directrice générale et d'autoriser le maire à signer le contrat.

Le conseiller Dominique Tremblay déclare qu'il a été absent des discussions pour ce point.

**2025-10-22**

## **23- RÉSOLUTION POUR ÉTABLIR LA RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL**

---

**CONSIDÉRANT** que la rémunération du personnel électoral est fixée par le *Règlement provincial sur le tarif des rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux*;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal peut, par résolution, fixer des tarifs supérieurs à ceux prévus au règlement afin de faciliter le recrutement du personnel électoral;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Cathy Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le conseil municipal autorise l'application des tarifs prévus par le *Règlement sur le tarif des rémunérations lors d'élections et de référendums municipaux mis à jour le 5 juin 2025*, sauf pour les postes suivants, qui sont fixés comme suit :

- Membre de la commission de révision ou son secrétaire : 22,54 \$ par heure travaillée;
- Scrutateur ou PRIMO : 24,96 \$ par heure travaillée;
- Secrétaire de bureau de vote : 22,54 \$ par heure travaillée;
- Président et membre de la table de vérification de l'identité des électeurs : 19,32 \$ par heure travaillée;
- Formation : 19,32 \$ par heure travaillée.

**QUE** les membres du personnel administratif de la municipalité conservent leur taux horaire habituel si celui-ci est plus avantageux;

**QUE** le conseil municipal accepte la rémunération ainsi fixée pour le personnel électoral lors de l'élection municipale de novembre 2025.

**2025-10-23**

## **24- RÉCEPTION D'UNE PROMESSE D'ACHAT POUR LES LOTS 6 135 850 ET 6 135 851 (TERRAINS COMMERCIAUX - RUE DE LA SCIERIE)**

---

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a reçu une promesse d'achat pour les terrains portant les numéros de lot 6 135 850 et 6 135 851;

**CONSIDÉRANT** que le prix offert est significativement inférieur au prix affiché par la municipalité;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Louise Jean et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le conseil municipal refuse la promesse au prix offert, mais donnera suite à la promesse d'achat si le promettant dépose une offre au prix affiché;

**QUE** madame Nathalie Lavoie soit autorisée à signer tout document nécessaire pour et au nom de la municipalité afin de finaliser la vente si l'offre est conforme au prix affiché.

**2025-10-24**

#### **25- PROJET DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL : EXAMEN DU MANDAT DE LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES**

---

**ATTENDU QUE** le gouvernement fédéral a annoncé des compressions draconiennes pour notre service postal public, supprimant de bons emplois, mettant fin à la livraison à domicile et au moratoire sur la fermeture des bureaux de poste, et modifiant les normes de livraison du courrier;

**ATTENDU QUE** le gouvernement fédéral a pris cette décision sans consultations publiques sérieuses et de manière unilatérale avant l'examen du mandat de la Société canadienne des postes planifié du 1er octobre 2025 au 31 mars 2026, ce qui prive de leur voix à ce chapitre les personnes qui seront les plus affectées;

**ATTENDU QU'**au cours des prochaines années, des milliers d'emplois seront supprimés à l'échelle du service postal et que quatre millions de foyers n'auront plus de livraison à domicile;

**ATTENDU QUE** la fermeture des bureaux de poste conduira à l'érosion ou à la disparition des services fournis dans de nombreuses collectivités;

**ATTENDU QUE** ces compressions nuisent spécialement aux personnes âgées ou ayant une incapacité;

**ATTENDU QU'**il est vital que le gouvernement et que l'examen de mandat tienne compte du point de vue des municipalités sur les enjeux clés comme le maintien de Postes Canada à titre de service public, l'importance du moratoire sur la fermeture des bureaux de poste, l'amélioration du *Protocole du service postal canadien*, le maintien de la livraison à domicile, de la livraison de colis et de la livraison quotidienne, la création d'une banque postale, l'écologisation de Postes Canada, l'ajout de bornes de recharge pour véhicules électriques, la livraison d'aliments, l'amélioration des services de livraison dans les collectivités rurales, éloignées ou autochtones, ainsi que la création de services pour aider les personnes à mobilité réduite et les personnes âgées à demeurer chez elles aussi longtemps que possible, assurant ainsi le maintien des bons emplois dans les collectivités et l'autonomie financière de Postes Canada;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mélina Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** la Municipalité de St-Hilarion écrive au ministre de la Transformation du gouvernement, des Travaux publics et de l'Approvisionnement, Joël Lightbound, afin qu'il prenne les mesures suivantes :

- l'arrêt immédiat des compressions de services en les remplaçant par d'autres façons d'augmenter les services et les revenus dans d'autres secteurs d'activité, comme nous l'avons mentionné plus haut;
- le report de l'examen du mandat de Postes Canada tant et aussi longtemps que ses activités ne se seront pas stabilisées;
- la tenue de l'examen de Postes Canada et du *Protocole du service postal canadien* de manière transparente, publique et approfondie, et que cet examen comprenne des audiences publiques auxquelles participeront toutes les parties prenantes, dans toutes les régions du Canada.

**2025-10-25**

#### **26- PROPOSITION POUR LE REMPLACEMENT DE POMPE ET MOTEUR – PUITS PE-2**

---

**CONSIDÉRANT QUE** la pompe et le moteur du puits PE-2 doivent être remplacés pour assurer le bon fonctionnement du réseau d'eau potable;

**CONSIDÉRANT** que la pompe et le moteur de marque Goulds présentent des délais de livraison moins élevés;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Dominique Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le conseil municipal autorise le remplacement de la pompe et du moteur pour le puits PE-2 par la firme Puits du Québec, au coût de 13 515,98 \$ plus taxes incluant la mobilisation et préparation, le temps homme et camion-grue ainsi que le matériel nécessaire.

**2025-10-26**

#### **27- TOURISME CHARLEVOIX : INVITATION 50<sup>E</sup> ANNIVERSAIRE**

---

**CONSIDÉRANT** l'invitation reçue pour participer au 50<sup>e</sup> anniversaire de Tourisme Charlevoix, lequel aura lieu le jeudi 20 novembre 2025 au Fairmont Le Manoir Richelieu;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Jean-Claude Junior Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

**QUE** le conseil municipal autorise l'achat d'un billet au coût de 175 \$ pour participer au 50<sup>e</sup> anniversaire de Tourisme Charlevoix, plus les taxes applicables.

**2025-10-27**

#### **28- DEMANDES DE SUBVENTION POUR ACTIVITÉS**

---

**CONSIDÉRANT** les demandes de subvention de madame Vanessa Gilbert et de madame Roxanne Savard pour les activités de leurs enfants;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Dominique Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le conseil municipal de Saint-Hilarion accorde un montant de 80 \$ (2 x 40 \$) à madame Vanessa Gilbert pour l'activité de natation de ses filles Maëlle et Clémence ainsi que 40 \$ à madame Roxanne Savard pour l'inscription de sa fille Arielle pour l'activité de natation.

2025-10-28

**29- RÉSOLUTION POUR ACCORDER MAINLEVÉE TOTALE ET CONSENTEMENT À LA RADIATION DU DROIT DE RÉSOLUTION POUR LES PROPRIÉTAIRES DU LOT 6 494 390 DU DOMAINE DES ÉPERVIÈRES**

---

**CONSIDÉRANT QUE** le lot 6 494 390 du cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Charlevoix 2 (ci-après nommé l'*« Immeuble »*) est situé à l'intérieur du *Domaine des épervières*, développement résidentiel de la Municipalité de la paroisse de Saint-Hilarion et qu'il est assujetti à certaines clauses spéciales, lesquelles sont contenues à l'acte de vente reçu devant Me Valérie Roy, notaire, le 5 octobre 2022, et inscrit au Registre foncier du Québec, de la circonscription foncière de Charlevoix 2, le 6 octobre 2022, sous le numéro 27 609 096;

**CONSIDÉRANT QU'**aux termes de cet acte, la Municipalité de la paroisse de Saint-Hilarion est bénéficiaire d'un droit de résolution aux termes duquel elle peut demander la résolution de la vente en cas de non-respect des clauses contenues à l'acte de vente ci-dessus mentionné;

**CONSIDÉRANT QUE** le propriétaire de l'Immeuble souhaite procéder à la construction d'un bâtiment sur l'Immeuble et que pour se faire, il a obtenu un prêt auprès d'une institution financière, laquelle exige une hypothèque de 1<sup>er</sup> rang et libre de toute charge pouvant nuire à la sécurité de sa créance;

**CONSIDÉRANT QU'**à la suite de la demande qui lui a été faite par le propriétaire de l'Immeuble, la Municipalité consent à donner mainlevée du droit de résolution prévu à l'acte de vente ci-dessus mentionné;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Cathy Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** la Municipalité de la paroisse de Saint-Hilarion en sa qualité de bénéficiaire d'un droit de résolution, accorde mainlevée totale et consente à la radiation dudit droit de résolution et, le cas échéant, de tous autres droits créés en sa faveur aux termes de l'acte de vente reçu devant Me Valérie Roy, notaire, le 5 octobre 2022, et inscrit au Registre foncier du Québec, de la circonscription foncière de Charlevoix 2, le 6 octobre 2022, sous le numéro 27 609 096;

**QUE** monsieur le maire et la directrice générale et greffière-trésorière sont mandatés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents nécessaires ou utiles afin de donner effet à la présente résolution.

**30- DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION TRIENNAL 2024-2025-2026, 3<sup>E</sup> ANNÉE**

---

Le conseil municipal prend acte du dépôt par la MRC de Charlevoix le 30 septembre 2025 du sommaire du rôle d'évaluation foncière pour le troisième exercice financier du rôle

triennal 2024-2025-2026 pour des valeurs totales de 204 984 900 \$, dont des valeurs imposables de 171 148 800 \$.

**2025-10-29**

**31- OFFRE DE SERVICES AMENDÉE D'HYDRO-EXPERTS – OPÉRATION PARTIELLE DU SYSTÈME DE PRODUCTION D'EAU POTABLE**

---

**CONSIDÉRANT QU'il** y a lieu de faire un suivi partiel du système de production à l'usine d'eau potable;

**CONSIDÉRANT** l'offre de services amendée d'Hydro-Experts déposée le 9 septembre 2025 aux coûts de : 100 \$ plus taxes pour opération, suivi et gestion de l'eau potable, de 70 \$ plus taxes pour opération et suivi de la station d'eaux usées, kilométrage, échantillonnage et temps de transport inclus ainsi que l'ajout au besoin de 36 \$ plus taxes pour la gestion des alarmes en dehors des heures de visites au besoin;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mélina Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

**QUE** le conseil municipal accepte l'offre de services amendée d'Hydro-Experts telle que présentée.

**2025-10-30**

**32- RÉSOLUTION – MESURES TEMPORAIRES DURANT LA GRÈVE DE POSTES CANADA (COMMUNICATIONS ET PAIEMENTS)**

---

Il est proposé par Guylaine Morel et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

**QUE** le conseil municipal autorise la direction générale à prendre des mesures temporaires pour assurer la continuité des communications et l'envoi des paiements aux fournisseurs en raison du conflit de travail en cours à Postes Canada.

**33- PRÉSENTATION DU CONSEIL**

---

**34- COURRIER**

---

- CALACS de Charlevoix : Invitation à participer aux 12 jours d'action contre les violences faites aux femmes;
- Tourisme Charlevoix : Invitation 50<sup>e</sup> anniversaire, 20 novembre 2025;
- Lettre M. Marcel Thum concernant la vitesse dans le rang 1;
- Regroupement intégration sociale de Charlevoix : Invitation 35e anniversaire.

**35- AFFAIRES NOUVELLES**

---

**2025-10-31**

**35.1 ACHAT DE PNEUS-CAMION FREIGHTLINER**

---

Il est proposé par Dominique Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

**QUE** le conseil municipal autorise l'achat de pneus (10x) pour le camion Freightliner au coût de 5 609.37 \$ plus les taxes applicables chez OK Pneus.

### **36. PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

Une période de questions a été tenue.

**2025-10-32**

### **37. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

---

La levée de l'assemblée est proposée par Louise Jean et résolu à l'unanimité des conseillers présents. Il est 20 h 43.

---

**Patrick Lavoie, maire**

---

**Nathalie Lavoie, directrice générale et greffière-trésorière**

### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je, soussignée, Nathalie Lavoie, directrice générale et greffière-trésorière, certifie que la Municipalité Paroisse de Saint-Hilarion dispose des crédits suffisants pour l'autorisation des dépenses incluses dans ce procès-verbal.

---

**Nathalie Lavoie,  
Directrice générale et greffière-trésorière**

### **ATTESTATION DU MAIRE**

Je, Patrick Lavoie, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

---

**Patrick Lavoie, maire**

### **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL**

Le présent procès-verbal est toutefois sujet, conformément aux dispositions de l'article 201 du Code municipal du Québec, à l'approbation du conseil municipal, ce qui implique que son contenu pourra être modifié lors de cette approbation prévue à la séance du conseil municipal du 17 novembre 2025. En conséquence, soyez avisés que toute mention indiquée au procès-verbal qui précède est sujette à modification lors de cette approbation.